

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC Actions Europe

Part C : Code ISIN FR0000427809

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence *MSCI Europe* sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans.
- ▶ L'indicateur de référence *MSCI Europe* est composé de plus de 550 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de l'Europe.
- ▶ Le FCP est investi sur des actions cotées dans les pays de l'Union Européenne.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active, avec pour principale source de performance :
 - la sélection de valeurs : prises de positions essentiellement basées sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisations des excédents de trésorerie) et sur l'attractivité de leur valorisation.

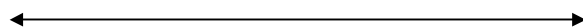
Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est investi et/ou exposé en permanence à hauteur de 75% minimum sur des actions cotées dans les pays de l'Union Européenne, tous secteurs confondus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions et de change.
- ▶ L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ Pour le porteur résident de la zone Euro, le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investi en dehors de la zone Euro.
- ▶ Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les revenus sont capitalisés.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 7. Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions européennes.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 5 %

Frais de sortie aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants 1,66 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

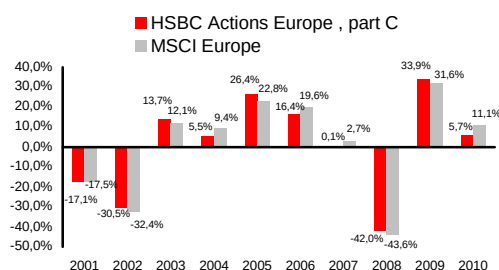
Commission de performance aucune

► Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2011 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

► Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>

► Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



► Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

► Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.

► Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

► Le FCP a été créé le 21 juillet 1997.

► Les performances passées ont été calculées en euro.

Informations pratiques

► Dépositaire : CACEIS Bank France

► Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

► La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

► Fiscalité : Les parts C sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).

► Les parts C sont représentatives des parts de catégorie D (code ISIN FR0000427817). Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

► La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 janvier 2012.